L'ECHO DE L'USAGE

Juillet 2024

Mot du président.

Dans le cadre de nos rencontres avec différentes institutions, l'ADDUFU a eu un très long entretien avec le **Conservatoire du Littoral.** Nous nous sommes trouvé de nombreux points d'entente, et face aux défis qui nous attendent, leur écoute et leur soutien nous ouvrent des angles intéressants et inattendus.



Les pins repoussent dans la Forêt Usagère de La Teste-de-Buch. Près de deux ans après le terrible incendie de juillet 2022, on observe déjà des arbres de 30 à 40 centimètres. Voir photo ci-contre. Malgré la moitié de la Forêt Usagère parcourue par le feu et les attaques des insectes scolytes sur les pins affaiblis, la nature reprend doucement ses droits. La régénération naturelle est en marche, laissons faire le temps.

Création d'une ASL

La création d'une « association syndicale libre de la Forêt Usagère » (ASL) par le Syndicat des Propriétaires suscite chez les adhérents et sympathisants usagers, des interrogations doublées d'inquiétudes.

Qu'est-ce qu'une « Association Syndicale Libre » ? C'est un groupement de propriétaires fonciers, constitué dans une logique d'intérêt commun à ses adhérents. C'est une personne morale de droit privé.

Elle a pour objet la construction, l'entretien ou la gestion d'ouvrages, la réalisation de travaux ou des actions de prévention des risques naturels ou sanitaires, des pollutions, des nuisances, – des actions de restauration ou d'exploitation des ressources naturelles, – des actions d'aménagement et d'entretien des cours d'eau, plans d'eau, voies et réseaux divers – et la mise en valeur des propriétés.

Cette nouvelle entité est définie comme un outil de reconstruction du massif, **sans rien changer à la gestion des affaires communes de la Forêt Usagère selon les règles des Baillettes et Transactions.** Cependant, elle affiche clairement une nouvelle distribution des rôles entre trois acteurs : l'ASA de DFCI, l'ASL, le Syndicat des Propriétaires.

Quelle est la place des Syndics Généraux dans ce schéma ?

La reconnaissance de leurs prérogatives dans la gestion de l'Usage, conformément aux Baillettes et Transactions, ne fait aucun doute et ne peut que rassurer les Usagers.

Cependant, **la gestion forestière semble devenir le domaine réservé de l'ASL**. Ceci sème le trouble d'autant plus que, parallèlement à l'activité autour du gemmage, l'Usage s'est érigé au fil des siècles comme un mode avéré de « gestion raisonnable d'une forêt naturelle » avec pour seul but la satisfaction des besoins domestiques des Usagers. L'Usage, garanti par les Syndics Généraux, est bien un mode de gestion forestière, un mode de « gestion durable » qui a traversé les siècles et qui trouve toute sa place aujourd'hui face aux enjeux du changement climatique.

Aux côtés des Usagers, **les Syndics Généraux doivent continuer à promouvoir cette pratique forestière** pour l'ensemble de la forêt en vertu du principe d'indivisibilité posé par les Baillettes et Transactions, et faire entendre leurs voix auprès de cette ASL qui, au 20 décembre, ne regroupe que 23 membres, propriétaires d'environ 1 200 ha.

Celle-ci, cherchant à apporter un cadre structurant à la gestion du massif usager, **ouvre parallèlement la porte à des pratiques portées par le Code forestier,** clairement affichées dans ses statuts conformes aux **desseins des propriétaires de tirer profit de leur parcelle,** avec la possibilité de : *« – création de GIEFF (groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) – réalisation et présentation au CNPF de toute garantie de gestion durable mentionnée à l'article L122-3 du Code forestier – travaux permettant d'accompagner la dynamique forestière – toute démarche de certification – mise à disposition ou vente de produits pour le compte de propriétaires »*

Ainsi se profile la mise à terre des principes ancestraux des Baillettes et Transactions (dont l'interdiction de commercialisation en Forêt Usagère en dehors de celle de la gemme).

L'ADDUFU n'est pas dupe et comprend que des propriétaires ouvrent ainsi la voie à une nouvelle Transaction qui amoindrira les Droits d'Usage, car chacun sait que chaque nouvelle Transaction a conduit à une restriction de l'Usage !

Nos Droits d'Usage attaqués, l'ADDUFU réagit.

Le propriétaire d'une parcelle située dans le secteur de "La Montagnette", M. Rechagneux, a voulu empêcher la récupération du bois d'œuvre marqué par les syndics.
De façon assez musclée, il s'est opposé aux deux bûcherons présents venus accomplir ce travail pour un usager.
Une forte délégation de l'ADDUFU s'est rendue sur place quelques jours après, afin d'emporter ces pins tombés, et protéger aussi les deux bûcherons.
A ce jour, il reste encore des arbres marqués à prendre en charge et à récupérer dans le cadre de l'exercice des droits d'usage.

Affaire à suivre...



Un grand merci à la Maison de la Gemme à Lesperon dans les Landes.

Les animateurs de ce charmant musée qui ont la gemme dans le sang, sont vraiment des passionnés. Nous sommes allés assister à leur petite fête annuelle où nous avons pu voir des expositions très intéressantes sur le gemmage, des sculptures, assister à des démonstrations comme la fabrication de savon à partir de graisse de canard et de colophane, l'abattage d'un arbre au passe-partout, de nouveaux procédés de gemmage, etc.
Nous avons rencontré des personnes remarquables de la société « Gemme la forêt d'Aquitaine » qui souhaitent relancer le gemmage en Aquitaine. De nouvelles méthodes de récolte sont en cours d'expérimentation et sont très prometteuses.
Les animateurs nous ont donné gracieusement plusieurs outils de résinier comme un hapchot, un bridon, un baresquit, un pousse crampon, des escouartes, un plateau à colophane, etc. qui nous serviront notamment pour nos démonstrations de gemmage auprès des scolaires et des habitants du Captalat.
Nous les en remercions chaleureusement et nous vous encourageons à aller visiter ce joli petit musée au cœur des Landes, vous apprendrez beaucoup.
Réservation au 06 30 07 24 81 / 06 80 20 06 29. Entrée libre

Pôle Forestier.

Pour la période du **1er semestre** 2024, le Pôle Forestier a satisfait les demandes de 74 usagers, pour un volume de 80 m3 de bois d'œuvre dont 7 m3 donnés par la ville de La Teste.
75 pins malades ou scolytés ont été marqués et attribués par les Syndics sur différentes parcelles de Forêt Usagère.
Les débardeurs et scieurs, YANN, STEPHANE et LAURENT ont assuré abattage, transport et sciage. Nous les remercions pour le travail délicat réalisé.
Nos vifs remerciements vont également aux bénévoles toujours présents et assidus pour assurer le fonctionnement de notre scierie associative, sans qui la satisfaction des demandes ne pourrait être effectuée.

La scierie ne fonctionnera pas les mois d'août et septembre 2024.

Sorties scolaires de l'ADDUFU

Nous avons reçu 14 classes de CM1 des écoles du Captalat pendant tout le mois de mai, ce qui représente plus de 350 enfants et les parents accompagnateurs.
Le programme proposé aux élèves est très riche et varié. Les enseignants sont tous très satisfaits et en plus ils ont à leur disposition des fiches pédagogiques qu'ils peuvent exploiter en classe.
La découverte de notre Forêt Usagère et de sa biodiversité, la défense des Droits d'Usage, la transmission de notre patrimoine, la sensibilisation à l'environnement, sont les objectifs recherchés par l'ADDUFU. Nous pouvons être fiers de cette action auprès de tous les CM1 du Captalat.
Rendez-vous à l'automne pour une nouvelle année scolaire.

PERMANENCES

Pas de permanences
en juillet et en août



Plantations de petits pins et chênes par l'école des Miquelots de La Teste

Citation : Jacques Ragot nous dit : « Si la Forêt Usagère devenait une propriété forestière ordinaire, très rapidement les habitants oublieraient l'histoire de leur pays, car plus rien ne resterait pour rappeler le passé et la façon dont vécurent ceux qui nous ont précédés ici pendant tant de siècles ».

N'hésitez pas à nous contacter :
contact@addufu.org
Merci de faire adhérer ou de renouveler votre adhésion.